

## Avis d'exemption d'impôts

En vertu du § 5 al. 1 no. 9 de la Loi sur les Sociétés la corporation exempte de l'impôt sur les sociétés parcequ'elle sert à titre exclusif et direct à des buts bénéficiant d'impôts et étant d'utilité générale dans l'esprit des §§ 51 ssq. de l'Ordonnance sur les Taxes.

Administration Fiscale Cologne Vieille-Ville, district d'imposition 009 Numéro fiscal: 214/5862/0169.

La corporation est habilitée à établir des accusés de reception de donations et de cotisations de ses members sur un formulaire prescrit par la loi ( § 50 al. 1 de l'Ordonnance d'Exécution relative à l'Impôt sur le Revenu).